

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 août 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-08-09.173

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-08-09.174

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes –Monsieur Michel Mendes

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-08-09.175

DE NOMMER monsieur Michel Mendes à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 10 août 2018 jusqu'au 17 septembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 19 juillet 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-08-09.176

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Fleurir Deux-Montagnes/Prix aux gagnants 600,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 6 août 2018

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement de tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes.

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de modifier les tarifs pour la demande de carte de membre bibliothèque, les services autres bibliothèque, les ateliers et cours ainsi que leur annulation, les frais pour la piscine extérieure, la location d'heure de glace à l'Olympia, le patinage libre, le hockey libre, la location de plateaux récréatifs, des salles Annette Savoie et des Vétérans.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2018

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2018 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 227 903,55 \$
➤ Fonds de dépense en immobilisations	640 258,02 \$

5.2 Remboursement obligation SQAE

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-08-09.177

D'ACQUITTER le solde en capital non amorti des obligations de série DU groupe 01 et FH du groupe 01 de la société québécoise d'assainissement des eaux, pour un montant approximatif de 48 276,44 \$ et 6 290,65 \$ respectivement.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 03.500.06.799

ADOPTÉE

5.3 Radiation de l'avance à la Corporation du complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Corporation du complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes a déposé une demande de dissolution auprès du registraire des entreprises du Québec.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Trésorière et directrice des Finances, madame Julie Guindon, datée du 17 juillet 2018.

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-08-09.178

DE RADIER l'avance, d'un montant de 1 073 000 \$, à la Corporation du complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

5.4 Techsport inc. – Acquisition d’un abri solaire au parc Olympia – Fonds des parcs

CONSIDÉRANT qu’il existe un Fonds à des fins de parcs et de terrains de jeux ;

Considérant les demandes de parents pour un abri solaire pour les jeux d’eau au parc Olympia ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Trésorière et directrice des Finances, madame Julie Guindon, datée du 17 juillet 2018.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2018-08-09.179

D’ACQUÉRIR de Techsport inc. un abri solaire pour les jeux d’eau du parc Olympia, au coût de 18 675, 39 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit puisée au Fonds des parcs, terrains de jeux et espaces naturels (55.912.00.000)

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Nomination – Salarié à l’essai–Opérateur entretien aréna

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du chef d’équipe mécanique à l’aréna et suite à l’affichage du poste, conformément à la convention collective en vigueur ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-08-09.180

DE NOMMER Mathew Paolucci à titre de salarié à l’essai, au poste d’opérateur entretien aréna à compter du 30 juillet 2018.

ADOPTÉE

6.2 Service de l’urbanisme – Dominique Jarry – Fin de probation

CONSIDÉRANT que la période de probation de Monsieur Dominique Jarry est terminée et que l’évaluation est satisfaisante ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-08-09.181

D’ACCORDER le statut de salarié régulier à Monsieur Dominique Jarry au poste d’inspecteur en bâtiment, et ce, en date du 8 janvier 2018, conformément à la convention collective.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

7.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-08-09.182

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	292, 19 ^e Avenue (lot projeté 6 258 671)	D'autoriser la construction, d'une résidence unifamiliale : <ul style="list-style-type: none"> avec une marge avant secondaire de 3.11m au lieu de 6m ; avec une largeur de bâtiment de 7.47m au lieu de 8m.
B)	354, 8 ^e Avenue (lot 5 959 271)	D'autoriser la construction, d'une résidence unifamiliale avec un stationnement ayant une marge avant avec un empiètement de 3,5m au lieu de 2m.

ADOPTÉE

7.2 Demande de dérogation mineure – 121, 24^e Avenue (lot 1 975 285)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 1 975 285 avec une marge latérale gauche de 0.94m au lieu de 1.25m

CONSIDÉRANT qu'un incendie a détruit complètement la résidence unifamiliale existante ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage, un immeuble dérogatoire détruit ne peut être reconstruit qu'en conformité avec le règlement en vigueur au moment de la demande de reconstruction;

CONSIDÉRANT qu'en l'espèce, l'immeuble peut être reconstruit sans la nécessité d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse faite par le service de l'urbanisme à l'égard de cette demande ainsi que les discussions intervenues entre les membres du comité ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2018-08-09.183

DE REFUSER la demande de dérogation n° 2018-0543 ayant pour objet la reconstruction d'une habitation unifamiliale sur le lot 1 975 285 avec une marge latérale gauche de 0.94m au lieu de 1,25m.

ADOPTÉE

7.3 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2018-08-09.184

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	2705, boul. des Promenades (lot 3 894 744)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0544 pour une demande de permis l'installation d'une enseigne pour le Carrefour Jeunesse Emploi tel que démontré sur les plans soumis.
B)	447, 9 ^e Avenue (lot 1 606 232)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0337 pour une demande de permis pour le changement de revêtement et modification de la façade tel que démontré sur les plans soumis.
C)	90-92, 14 ^e Avenue (lot 1 606 879)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0369 pour une demande de permis pour la construction neuve d'habitation unifamiliale jumelée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en maçonnerie dans les teintes campagnard couleur moorecrest et du déclin de type maibec/canexel dans les teintes de grange des champs/gris brume et pour les autres côtés en déclin de vinyl tel que démontré sur les plans soumis.

D) 500, chemin des Anciens (lot 4 397 330)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0565 pour une demande de permis l'installation d'une enseigne pour l'école l'Émergence tel que démontré sur les plans soumis.
E) 2200, boul. du Lac (lot 1 974 685)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0129 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur de pierre de type permacon dans les nuances de gris et un revêtement de bois juste du pin de couleur cèdre tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE**8. Loisirs et services communautaire****8.1 Célébration de la ringuette 2019 – Demande de gratuité d'heures de glace à l'aréna Olympia**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes, concernant une sollicitation de gratuité d'heures de glace pour la 3^e édition de la Célébration de la ringuette ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-08-09.185

D'AUTORISER la gratuité d'heures de glace dans le cadre de la Célébration de la ringuette, pour un maximum de 24 heures, à l'aréna Olympia les 2 et 3 février 2019.

ADOPTÉE**8.2 Tournoi annuel de soccer Deux-Montagnes – Demande d'autorisation de stationner au parc Central**

CONSIDÉRANT la demande reçue du club de soccer des Shamrocks de Deux-Montagnes pour leur 49^e tournoi annuel, du 31 août au 3 septembre 2018 dans les parcs de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le club demande la permission de pouvoir se stationner sur la surface gazonnée entourant le parc Central le long de la 15^e Avenue ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-08-09.186

D'AUTORISER le stationnement sur la surface gazonnée entourant le parc Central le long de la 15^e Avenue dans le cadre du tournoi de soccer su 31 août au 3 septembre 2018 au parc Central, entre 7h et 23h.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

8.3 Défi Vélo Parkinson Québec – Demande d'autorisation de circuler sur le territoire

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Parkinson Québec pour l'évènement de vélo qui aura lieu le 25 août 2018, entre 9h et 18h, sur le territoire de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-08-09.187

D'AUTORISER les cyclistes à circuler sur les routes de notre municipalité samedi le 25 août entre 9h et 14h.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, et du Service de travaux publics par l'entremise de Madame Audrey Cotton, bénévole aux évènements qui les informera des détails entourant cette activité.

ADOPTÉE

8.4 Tournoi de balle-molle au parc Central – Demande d'autorisation à se procurer un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Lions Deux-Montagnes concernant le tournoi de balle-molle qui se tiendra le 22 septembre 2018 de 8h à 23h ou le lendemain en cas de pluie ;

CONSIDÉRANT que le Club des Lions avec l'association de balle-molle ASL aimerait obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-08-09.188

D'AUTORISER le Club des Lions, avec l'aide de l'association de balle-molle ASL , à tenir un tournoi de balle-molle au parc Central le 22 septembre 2018, et de reporter le tournoi au lendemain en cas de pluie, et de les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Central lors de l'évènement.

ADOPTÉE

8.5 Attribution de locaux sans frais pour activités bénévoles – M. Guy Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Cloutier, citoyen de Deux-Montagnes donne bénévolement des cours d'assouplissement, de médiation et de tai-chi aux citoyens de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que monsieur Cloutier souhaite pouvoir disposer sans frais de locaux lorsqu'ils sont libres pour pouvoir donner ses cours ;

CONSIDÉRANT que monsieur Cloutier ne sera pas rémunéré pour donner lesdits cours ;

CONSIDÉRANT que monsieur Cloutier n'exigera aucuns frais de la part des gens inscrits audits cours ;

CONSIDÉRANT que monsieur Cloutier s'assurera que les gens qui suivront les cours sont des citoyens de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2018-08-09.189

D'AUTORISER monsieur Guy Cloutier à utiliser, lors d'intempéries, la salle de la Légion ou la salle Annette Savoie, sans frais et selon leur disponibilité, pour dispenser gratuitement aux citoyens de Deux-Montagnes des cours d'assouplissement, de médiation et de tai-chi : le directeur des Loisirs et Services communautaire sera responsable d'attribuer les plages horaires.

ADOPTÉE

9. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h46.
Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h20.

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques